



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Service territorial du Grand Amiénois

Bureau de la planification et de l'habitat

Amiens, le 12 SEP. 2017

Dossier suivi par : Céline Dordain
Tel : 03 22 97 21 54 Fax : 03 22 97 23 08
celine.dordain@somme.gouv.fr

Monsieur le Président,

Mes services ont eu connaissance de l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray par arrêté ministériel du 15 février 2017.

Le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome d'Albert-Bray vaut servitude d'utilité publique. Conformément aux articles L.163-10 et L.153-60 du code de l'urbanisme, cette servitude doit être annexée aux documents d'urbanisme d'Albert, Aveluy, Bécordel-Bécourt, Bray sur Somme, Cappy, Curlu, Dernancourt, Éclusier-Vaux, Étinehem-Méricourt, Franvillers, Fricourt, Heilly, Lahoussoye, Méaulte, Méricourt l'Abbé, Morlancourt et Owillers la Boisselle.

Les plans, la note annexe et l'arrêté ministériel précité sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Plan-de-servitudes-PSA>

Je vous rappelle par ailleurs qu'en application des articles R 163-8 et R 153-18 du code de l'urbanisme, il vous appartient de procéder à la mise à jour de ces documents d'urbanisme par arrêté communautaire. Je vous remercie donc de bien vouloir prendre cet arrêté avant le 6 décembre prochain.

La procédure de mise à jour ne nécessite pas d'enquête publique. Afin d'en faciliter la mise en œuvre, je vous transmets un exemple d'arrêté qu'il vous suffira de dater et signer ainsi que la liste des services auxquels il conviendra de transmettre les dossiers de mise à jour. L'arrêté de mise à jour devra être affiché pendant un mois au siège de la communauté de communes et à la mairie concernée.

Par ailleurs, je vous informe que si cette mise à jour des servitudes d'utilité publique n'est pas annexée aux documents d'urbanisme dans un délai de trois mois à compter de la transmission du dossier, j'y procéderai au titre de mon pouvoir de substitution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire général

 *Bien à vous,*
Jean-Charles GERAY

Monsieur Michel WATELAIN
Président de la Communauté de communes
du Pays du Coquelicot
6 rue Emile Zola
80300 Albert

Copie à Madame la Sous-Préfète de Péronne